

undefined - vendredi 10 février 2023

Crestois - Diois

SAILLANS

À propos du réseau électrique communal



Travaux sur le réseau.

L'éclairage public de Saillans est géré par le Territoire d'énergie Drôme-SDED, syndicat auquel la commune adhère. Entre autres compétences, il assure l'organisation et le contrôle de la distribution de l'électricité, il intervient en cas de panne et il est maître d'ouvrage unique pour les travaux de renforcement, création ou extension des réseaux.

Si vous constatez un incident sur l'éclairage public, contactez la mairie qui saisira une requête dans le

logiciel d'interface avec le SDED.

Les délais contractuels d'intervention sont : 48 heures pour un incident sur plusieurs points lumineux, 72 heures pour un seul point, 24 heures pour une intervention sur une armoire électrique et 4 heures dans les cas d'urgence

Enfin, ce dernier mercredi, une intervention pour un changement de réverbère chemin des Samarins a été faite par l'entreprise SBTP de Châteauneuf-sur-Isère.